

DECISION N°2025-002/CP

OBJET :

**FOURNITURE, LIVRAISON ET
POSE DE MOBILIER DE TERRASSE**

**1. Commande publique
2. Marchés public**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2123-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162- 14 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société **SARL PRODITECH – MON MOBILIER PRO**,

DECIDE

Article 1 : Un marché de fourniture concernant la fourniture, la livraison, le montage de mobilier de terrasse pour répondre aux besoins des restaurateurs/bars de la future place du centre-ville de Denain sera signé par mes soins avec la société Sarl Proditech - Mon Mobilier Pro située au Bâtiment Autinord 29 rue des Marlières – 59710 AVELIN.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché varie entre un minimum de 20 000 € HT et 150 000 € HT pour les deux années de marché.

Article 3 : Il est conclu pour une durée de deux ans fermes.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 07/01/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

**Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire**